

DEPARTEMENT DE LA CORREZE



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2021**



SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	8
II.4	LES OUVRAGES	9
II.5	LE RESEAU.....	11
II.5.1	<i>Linéaire.....</i>	11
II.5.2	<i>Branchements.....</i>	11
II.5.3	<i>Compteurs.....</i>	12
II.5.4	<i>Recherche de fuites.....</i>	13
II.6	QUALITE DE L'EAU	13
II.7	ABONNES ET VOLUMES	14
II.7.1	<i>Abonnés et nombre d'habitants desservis.....</i>	14
II.7.2	<i>Bilan hydraulique du service.....</i>	14
II.7.3	<i>Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés.....</i>	15
II.7.4	<i>Focus sur les volumes non comptabilisés</i>	15
III	PERFORMANCE DU SERVICE	17
III.1	PERFORMANCE DU RESEAU	17
III.1.1	<i>Rendement.....</i>	17
III.1.2	<i>Indice linéaire de consommation (ILC).....</i>	17
III.1.3	<i>Indice linéaire de perte (ILP).....</i>	18
III.1.4	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....</i>	18
III.1.5	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
III.1.6	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	20
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration pour les réseaux</i>	21
III.1.8	<i>Propositions d'amélioration des ouvrages.....</i>	22
III.2	AUTRES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	23
III.2.1	<i>Indicateurs de performance</i>	23
III.2.2	<i>Indicateurs descriptifs.....</i>	23
III.2.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP.....</i>	23

IV	TARIFICATION DU SERVICE	25
IV.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	25
IV.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	26
V	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	28
VI	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	33
VI.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE	33
VI.2	ETAT DE LA DETTE.....	33
VI.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	33
VI.4	SURTAXE SYNDICALE	34
VI.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	34
VI.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	35
VI.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	35
VI.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	35

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, le syndicat mixte BELLOVIC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu, du Syndicat des Eaux Roche de Vic, et du Syndicat BBM Eau. Il détient les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Voirie Rurale.

Les communes adhérentes au syndicat mixte BELLOVIC sont détaillées ci-dessous. La population indiquée est issue des recensement INSEE de la population totale (population municipale + population comptée à part) :

Commune	2018	2019
Albignac	256	248
Albussac	746	747
Altillac	877	864
Astaillac	231	224
Aubazines	923	908
Bassignac le Bas	90	88
Beaulieu-sur-Dordogne	1 310	1 304
Beynat	1 265	1 270
Bilhac	252	254
Branceilles	284	284
Chauffour-sur-Vell	425	421
Chenailler-Mascheix	210	213
Collonges-la-Rouge	502	502
Curemonte	217	217
La Chapelle-aux-Saints	281	289
Lagleygeolle	230	230
Lanteuil	510	501
Le Pescher	297	299
Ligneyrac	309	309
Liourdres	255	258
Lostanges	145	148
Marcillac-la-Croze	175	172
Meyssac	1 318	1 316
Menoire	125	131
Neuville	198	204
Noailhac	387	379
Nonards	449	444
Palazinges	161	163
Puy-d'Arnac	292	294
Queyssac-les-Vignes	215	219

Commune	2018	2019
Saillac	209	206
Saint-Bazile-de-Meyssac	133	132
Saint-Julien-Maumont	160	159
Sioniac	225	224
Sérilhac	276	279
Tudeils	245	244
CA Bassin de Brive, pour Turenne	845	831
Végennes	184	184
Total	15 212	15 159

Article	Engagement										Echéance / Délai
6.5.3	Tenue des engagements de rendement ci-dessous :										Annuellement
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
	75%	77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	
	0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	
6.5.3	Calcul des indicateurs de performance sur les sous-secteurs : C1 – Secteur Les Quatre Routes (desserte depuis le réservoir de Roche de Vic) C2 – Secteur Lescurotte (desserte depuis le réservoir de Lescurotte) C3 – Secteur La Brauge (desserte depuis le réservoir de La Brauge) C4 – Secteur Rive Gauche SIERB (distribution depuis le départ de l'usine de La Grèze vers la rive gauche du secteur SIERB) C5 : Secteur Station de Mémoire (desserte depuis la station de mémoire) C6 : Secteur Gouttenègre (desserte depuis le départ de l'usine de La Grèze sur le secteur de Gouttenègre)										
6.7.2	Remplacement des compteurs dans les cas suivants : - Non conformes ou hors de fonctionnement, - Détériorés ; - Inadaptés aux besoins de l'abonné, - Agés de plus de 15 ans.										Dès que nécessaire
6.7.3	Vérification et relevé des compteurs										Annuellement avec une tolérance de 7 jours dans l'intervalle de relevé pour chaque abonné
7.2.2	Renouvellement du matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques, électriques et électroniques pour un montant de 186 435 euros (dont 46 605 euros pour les compteurs) actualisé tous les ans.										Annuellement
	Compte-rendu des opérations de renouvellement sur l'année n-1										
8.3	Reversement des redevances/surtaxes à la Collectivité										60 jours après la date contractuelle de facturation
8.3.2	Taux d'impayés = 1,5% maximum										
8.5	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix.										30 jours avant chaque facturation
10.3	Reversement de la RODP										1 ^{er} juillet « n » pour l'exercice « n-1 »
11.1	Indicateurs techniques et financiers réglementaires										Avant le 31 mai suivant la clôture de l'exercice
11.2	Rapport annuel du délégataire										Avant le 1 ^{er} mai
11.5	Rapport trimestriel faisant état des points significatifs.										Trimestriellement

Article	Engagement	Echéance / Délai
12.2	Reversement des frais de contrôle : 1 % du montant HT des recettes d'exploitation	Annuellement
12.4	Participation au Comité exécutif	1 fois par an
	Participation au Comité d'exploitation	1 fois par trimestre
13.1	Dépôt d'une caution de 77 800 euros ou d'une garantie à première demande	Avant Février 2019

II.3 Prestations du délégataire

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Génie civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements et compteurs ;
 - o Espaces verts.
- Renouvellement :
 - o Compteurs abonnés ;
 - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - o Espaces verts ;
 - o Branchements jusqu'au compteur.

II.4 Les ouvrages

Les ouvrages situés sur le périmètre sont les suivants :

Ouvrages de captage		Ouvrages de reprise, pompage ou de surpression	Débit de pompage (m3/h)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3)
Rivière Dordogne Captage Ménoire		Albignac - Chantegril	5	Albussac - BBMEAU	1250	Aubazines - Villières n°2	300
		Altillac – Moulin de Chauvac	14	Albussac – Roche de Vic n°1	1250	Beaulieu – Gouttenègre n°1	300
		Altillac – Les Escures	6	Albussac – Roche de Vic n°2	1250	Altillac – Coursac	150
		Beaulieu - Gouttenègre	50	Altillac – bêche de reprise	300	Beaulieu – Gouttenègre n°2	150
		Beaulieu – Le Battut	10	Altillac – Bichirand	150	Beaulieu – Tour Colomb n°1	75
		Brancheilles	25	Altillac – Fontmerle	30	Beaulieu – Tour Colomb n°2	75
		Brivezac – Le Peuch	180	Altillac – Guille Beauvent	30	Beaulieu – Les Estruels	150
		Brivezac - Puychardy	3	Altillac – La Bourelle	100	Beynat - Bourg	300
		Chenailler Mascheix - Laborie	17	Altillac – La rivière Haute	20	Beynat – Espagnagol	150
		Lagleygeolle	1,5	Altillac – Les Escures	400	Beynat – Le perrier	200
		Lanteuil - Auriol	3,5	Altillac – Les Palides	20	Beynat – Le Planchat	200
		Neuville - Siriex	5	Astailiac – Bélair	150	Bilhac – Chantegril	150
		Noailhac - Brousse	10	Aubazines – Bas Service	50	Bilhac - Tartacède	150
		Palazinges -- n°1	5	Aubazines – Haut Service	300	Brancheilles	200
		Sioniac – Puy Chaudron	5	Aubazines – Pauliac	200	Brivezac - Bourg	150
		Turenne - Linoire	3	Aubazines - Vérgonzac	150	Chauffard sur Vell - Coquart	150
		Végennes – La Bombe	25	Aubazines - Villières n°1	150	Chenaillers – La Borie	150
						Collonges La Rouge - Puy Boubou	300
Ouvrages de production/traitement	Capacité (m3/h)						
Station de la Grèze	550						
Station de Ménoire-La Roderie	50						
Station de Brancheilles Combenègre	25						

Ouvrages de stockage	Capacité (m3)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3)
Collonges La Rouge - Bourg	200	Palazinges – le Peuch	200	Nonards – Eau traitée n°1	547
Curemonte – La Berche	300	Palazinges – Puy Redon	300	Nonards – Eau traitée n°2	568
Curemonte - Bourg	200	Puy d'Arnac – Le Roussel	150	Nonards – Pompage	500
Lagleygeolle - Bourg	150	Curemonte - Puy Del Treil	150	Nonards – Eaux sales	253
Lagleygeolle - Brauge	300	Queyssac les Vignes – Durand	150	Beaulieu – Le Battut	2
Lanteuil - Bourg	150	Queyssac les Vignes – Le Pilou	150	Brivezac – Puychardy	1
Noailhac – La Bitarelle	300	Collonges La Rouge – Puy de Vézy	200	Neuville – Syriex	1,5
Le Pescher	200	Saillac – n°1	50	Noailhac - Brousse	30
Le Pescher - Lespinassou	50	Saillac – n°2	100		
Ligneyrac – Le Pommier	300	Saint Julien Maumont	100		
Ligneyrac - Bourg	150	Sérilhac	150		
Sioniac – Beffare	150	Sérilhac – Lescurotte	500		
Liourdres – Le Claux	150	Sérilhac – Rouchamp	300		
Lostanges - Bourg	50	Sioniac – Cantemerle	300		
Lostanges - Andougat	300	Sioniac – Puy Chaudron	500		
Marcillac La Croze	150	Tudeils – Le Verdier	150		
Ménoire – Le Préhaut	150	Turenne - Linoire	200		
Meysac - Pierretaillade	500	Végennes – Cruat	150		
Meysac – Le Chauze	150	Branceilles - Combenègre	10		
Neuville - Bourg	150	Brivezac – Le Peuch	300		
Neuville– Salgues	150	Menoire – Eau Traitée n°1	80		
Nonards – Combejanel	150	Menoire – Eau Traitée n°2	200		
Nonards – La Garnie	150	Nonards – Chloration	400		

Au total, BELLOVIC dispose d'une prise d'eau en rivière Dordogne, de 3 stations de production, de 17 ouvrages de reprise/surpression et de 90 ouvrages de stockage, d'une capacité globale de 19 665 m³. Il faut noter l'arrêt de la production de la Roderie à Ménoire.

II.5 Le réseau

II.5.1 Linéaire

Le linéaire de distribution est de 1 048,863 km.

Entre 2020 et 2021, le linéaire de distribution a augmenté de 0,13%.

Réseau	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Longueur totale du réseau (ml)	1 046 643	1 047 501	1 048 863	0,13%

L'exploitant fait état d'extensions du réseau en 2021 à hauteur de 1 362 ml.

II.5.2 Branchements

Le nombre de branchements est de 10 388, soit une augmentation de 0,84% par rapport à 2020 :

Branchements	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Nombre total de branchements	10 219	10 301	10 388	0,84%

On note que l'augmentation des branchements est constante depuis 2019.

II.5.3 Compteurs

Le nombre de compteurs est de 10 401 en 2021, dont 487 compteurs renouvelés durant l'exercice.

Compteurs	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Nombre total de compteurs	10 229	10 312	10 401	-66,98%
Nombre total de compteurs remplacés	2 540	1 475	487	0,86%
Taux de compteurs remplacés	24,83%	14,30%	4,7%	-67,27%

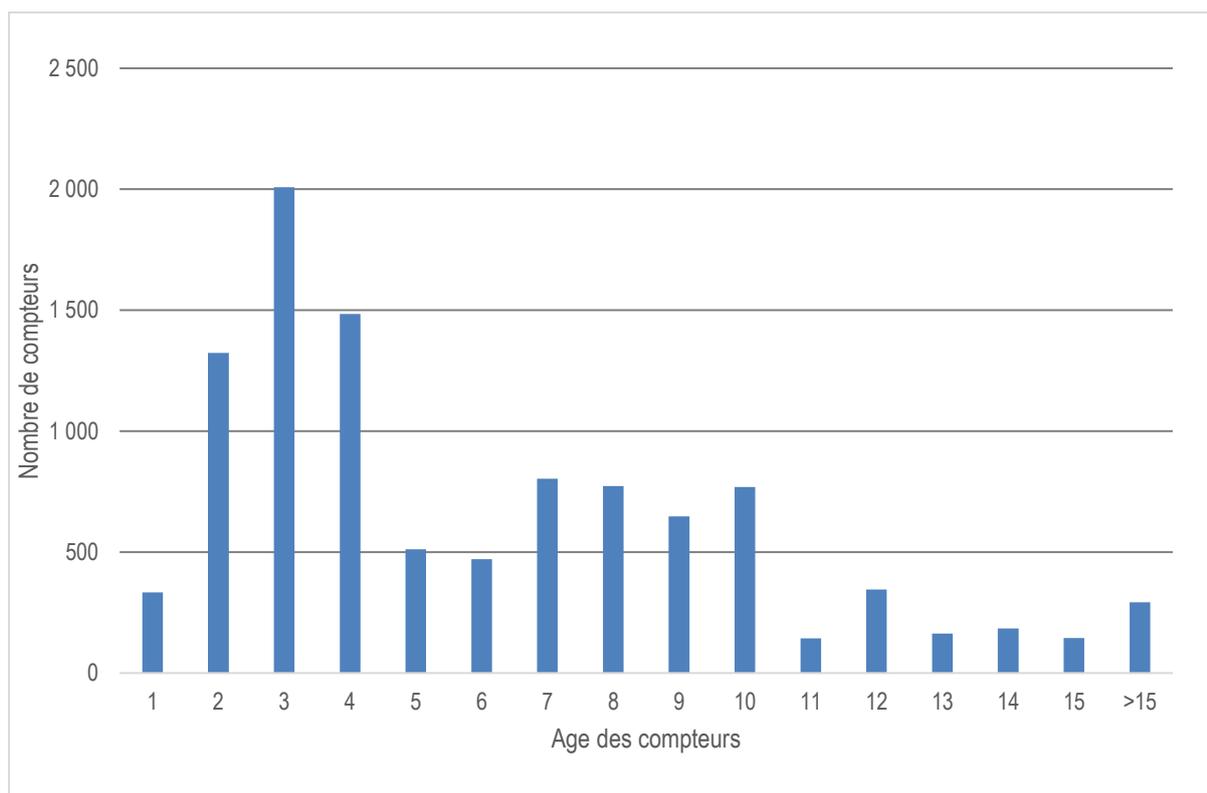


Figure 1 : Parc compteurs au 31/12/2021

293 compteurs sont âgés de plus de 15 ans, soit 2,8% du parc compteurs.

II.5.4 Recherche de fuites

En 2021, 69 fuites sur canalisations et 47 sur branchements ont été identifiées, soit au total 23% de moins qu'en 2020.

Fuites	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Linéaire total de recherche de fuites (en km)	247,8	184,275	205,985	11,8%
Nombre total de fuites sur canalisations	129	104	69	-33,7%
Nombre total de fuites sur branchement	51	47	47	0%
% de recherche de fuite	23,7%	17,6%	19,6%	

II.6 Qualité de l'eau

Le taux de conformité de l'eau distribuée pour la microbiologie est de 96% en 2021.

Le taux de conformité physico-chimique est de 100 % en 2021.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	2019	2020	2021
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	47	29	25
Nombre de prélèvements correspondant conformes	47	29	24
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100%	100%	96%
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	59	29	27
Nombre de prélèvements correspondant conformes	56	29	27
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	95%	100%	100%

En 2021, un dépassement de limite de qualité est observé sur l'eau distribuées pour le paramètre Escherichia Coli. Le détail de la non-conformité est le suivant :

Paramètre	Date	Localisation	Valeur	Limite de qualité
Escherichia Coli	11/08/2021	Réseau communal de Brivezac	1 / 100 ml	0 / 100 ml

Ce dépassement serait dû au taux de chlore trop bas sur cette partie du réseau. Dans le cadre du nouveau contrat, l'installation de 5 désinfections intermédiaires doit être réalisée pour remédier à ce problème.

Une analyse sur l'eau au point de mise en distribution est non conforme pour un dépassement de la limite de qualité de la turbidité (sans explication).

II.7 Abonnés et volumes

II.7.1 Abonnés et nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés est de 10 272 en 2021, soit une augmentation de 230 abonnés par rapport à 2020.

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 17 081 en 2021, soit une augmentation de 12% par rapport à 2020.

Abonnés	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Nombre total d'abonnés	9 986	10 042	10 272	2,3%
Nombre total d'habitants desservis	15 285	15 212	17 081	12%

II.7.2 Bilan hydraulique du service

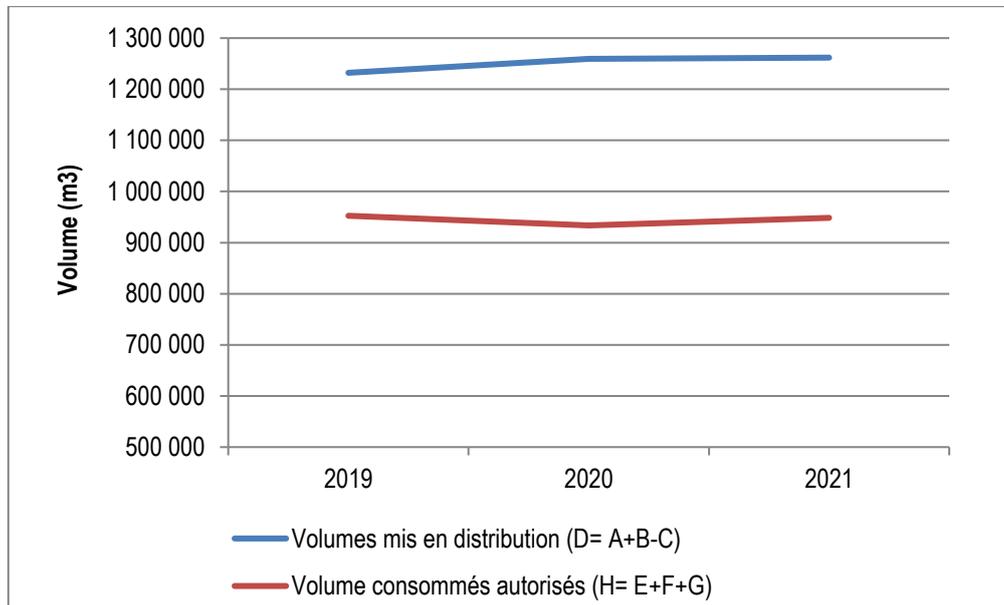
Le tableau ci-dessous présente les volumes transitant dans le réseau depuis 2019 :

	2019	2020	2021	Evol.
Volume mis en distribution (m ³ /an) :	1 232 154	1 259 478	1 261 787	0,2%
Volumes consommés autorisés (m ³ /an) :	952 458	933 592	948 459	1,6%
Pertes en réseau (m ³ /an)	279 696	325 886	312 905	-3,9%

	2019	2020	2021	Evol.
Volume mis en distribution (m ³ /an) :	1 232 154	1 259 478	1 261 787	0,2%
Volumes produits	1 238 982	1 266 328	1 265 403	-0,1%
Volumes importés	2 506	2 901	2 344	-19,2%
Volumes exportés	9 335	9 751	5 960	-38,9%
Volumes consommés autorisés (m ³ /an) :	952 458	933 592	948 459	1,6%
Volumes consommés comptés	869 345	859 475	848 567	-1,3%
Volume de service du réseau	73 593	63 717	84 631	32,8%
Volumes consommés sans comptage	9 520	10 400	15 261	46,7%
Pertes en réseau (m ³ /an)	279 696	325 886	313 328	-3,9%

II.7.3 Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés

L'évolution des volumes mis en distribution et consommés autorisés est la suivante :



Les pertes en réseau résultent de la différence entre les deux volumes représentés ci-dessus.

Les volumes mis en distribution sont stables entre 2020 et 2021. Les volumes de pertes ont diminué de 3,9% en 2021.

II.7.4 Focus sur les volumes non comptabilisés

Le calcul du rendement tient compte des volumes de service du réseau et volumes consommés sans comptage, ces volumes étant par nature estimés.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) donne les définitions et méthodes suivantes pour caractériser les volumes de service et volumes sans comptage :

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
Volumes sans comptage	Essais de poteaux incendie	Nb d'essais x durée x 60 m ³ /h	7 à 10 m ³ /an/unité
	Manœuvres incendie	Nb d'ouvertures x durée x 60 m ³ /h	
	Espaces verts sans compteurs	Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	
	Fontaines sans compteurs	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
	Lavage de voirie	Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Ou Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m ³ /Rotation/ Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m ³ par jour et par unité
Volumés de service	Nettoyage des réservoirs	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m ³	
	Purges et lavage de conduites	- Nb de purges X Durée X 2,5 m ³ /h - Purges hors gel : 0,3 m ³ /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer	90m ³ /an/pompe
	Analyseurs de chlore ou analyseurs en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer	65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m ³ /an/Analyseur
	Autres	Volumés théoriquement non significatifs	

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Performance du réseau

III.1.1 Rendement

Le rendement du réseau, qui est directement corrélé aux indices ci-dessus, et qui permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	Evolution n/n-1
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,30%	74,32%	75,28%	1,3%
	Rendement minimal du contrat	75%	77%	77%	
	Rendement Grenelle (%)	65,5%	65,5%	65,5%	

Le rendement du réseau de distribution est de 75,28%, soit en hausse par rapport à 2020.

Le rendement est inférieur au rendement minimal prévu au contrat (77% de rendement minimum). Des pénalités peuvent être appliquées.

III.1.2 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$\text{ILC} = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
VP.224	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	2,52	2,47	2,49	1,04%

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de BELLOVIC est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

III.1.3 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	Ev. 2020/2021
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,73	0,85	0,82	-2,6%
	Indice linéaire des pertes en réseau maximal fixé dans le contrat	0,78	0,70	0,70	

L'ILP de BELLOVIC est bon (0,82 m³/km/j).

Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un indice linéaire de perte de 0,70 maximum pour l'exercice 2021. L'engagement n'est donc pas respecté.

Pour rappel, l'engagement pour l'exercice 2021 est de 0,70 puis 0,60 à partir de 2022.

III.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	0,95	1,05	1,08

L'ILVNC est de 1,08 m³/km/jour en 2021.

III.1.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

	Indicateur	2019	2020	2021
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110	110

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10

Paramètre	Barème	Note
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

Notes sur le calcul de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 110/120 exprime une excellente connaissance du réseau. Pour améliorer son indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il faudrait localiser les branchements dans le SIG.

III.1.6 Renouvellement du réseau

L'indicateur P107.2– Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,41%	0,39%	0,38%

III.1.7 Propositions d'amélioration pour les réseaux

Les propositions de travaux à prévoir en urgence ou en priorité sont listés ci-dessous :

Réseau	Amélioration à prévoir
Meysac	Renouvellement de conduite au lieu-dit Nardy
Liourdes	Mise en place d'une purge automatique sur le lieu-dit « la Violette »
Nonards	Déplacement de la conduite située sous le chalet de Bouny.
Bilhac	Déplacement de 300ml de canalisation sous piscine au lieu-dit Vigier
Aubazine	Renouvellement PVC DN 63 vers la RN89, au lieu-dit Vergonzac
Tudeils	Renouveler le réseau acier 110ml dans le vieux bourg
Saint-Bazile	Poursuite du renouvellement conduite acier DN 80 jusqu'au réservoir de La Brauge
Lanteuil	Renouvellement ACIER DN 60 sur la distribution du bourg
Noailhac	Basculement des branchements et antennes de l'acier DN 100 sur la fonte DN 200
Beynat	Déplacement conduite de l'emprise du nouveau cimetière

III.1.8 Propositions d'amélioration des ouvrages

Les propositions de travaux sur les réservoirs et la station de La Grèze à prévoir en urgence ou en priorité sont listés ci-dessous :

Réseau	Amélioration à prévoir
Réservoirs : - Battut, - Bichiran, - Le Martré	Reprise de l'étanchéité des cuves
Réservoir Aillac Palides	Installation d'une chloration
Réservoir Aillac Les Escures	Mise en sécurité de l'ouvrage Mise en place d'un dispositif anti-intrusion
Réservoirs : - Andougat, - Laborie	Installation d'une chloration
Réservoirs : - Le Préhaut, - Neuville bourg, - Le Verdier, - Combejanel	Mise en sécurité des ouvrages et de leurs équipements
Réservoir de Salgues	Renouvellement de la tuyauterie et pose d'un débitmètre
Réservoir de Brivezac Bourg	Renouvellement de la tuyauterie et chemin d'accès à créer
Réservoirs : - Le Verdier, - Le Pescher Bourg, - Beynat Espagnagol, - Bitarelle	Renouvellement de la tuyauterie
Réservoir Pierretailade	Mise en sécurité de l'ouvrage en installant une crinoline sur l'échelle et en mettant aux normes les garde-corps
Réservoir Palazinges Bourg	Renouvellement de la tuyauterie et installation d'une sonde de niveau
Réservoir Lagleygeolle Bourg	Equipement d'un SOFREL
Réservoirs : - Le Perrier, - Villères, - Roche de Vic n°2, - Branceilles Bourg, - Gouttenegre, - Beffare, - Durant, - Cruat	Installation d'une sonde de niveau
Station de la Grèze	Faire une résine de couleur dans les filtres à sable 1,2 et 3 ; Pose d'une sonde de pH sur la préparation de barbotine ; Pose de deux débitmètres sur le départ de la barbotine vers CarboPLUS 1 et 2 ; Régulation de la reminéralisation par le lait de chaux et non par le CO2 ; modification au niveau de l'automate et de la supervision ; Installation d'échelles fixes dans les bâches eau brute et eau traitée ; Mise en place de volants à chaîne sur les vannes d'isolement des CarboPLUS ; Pose de deux volants déportés pour robinet-vanne guillotine sur les bâches d'eau traitée.

III.2 Autres indicateurs descriptifs et de performance

III.2.1 Indicateurs de performance

Les autres indicateurs de performance sont ceux représentant la qualité des eaux et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

	Indicateurs réglementaires	2019	2020	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	100%	96,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	96%	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	80%	80%	Non communiqué

L'indicateur P108.3 donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cet indicateur est consolidé en le pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

III.2.2 Indicateurs descriptifs

Les autres indicateurs descriptifs sont l'estimation du nombre d'habitants desservis et le prix TTC du service :

	Indicateurs réglementaires	2019	2020	2021
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 285	15 212	17 081
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année n +1 (en €)	3,82	3,85	3,92

III.2.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2019	2020	2021
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours	2 jours
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	11,29%
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,14%	97,22%	97,21%
P155.1	Taux de réclamations	1‰	2,49‰	1,27‰

Cas particulier du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Le taux d'impayé est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N - 1}}{\text{montant total TTC des factures émises au titre de l'année N - 1}} \times 100$$

Le montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année 2020 est présenté dans le rapport annuel du délégataire.

Les données sont les suivantes :

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2021
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2020 au 31/12/2021	3 692 101 €
	Montant restant impayé au 31/12/2021 des factures « eau » émises au titre de l'année 2020	82 149,59 € HT
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,22%

L'article 8.3.2 stipule que « Le taux d'impayés est fixé à 1,5% maximum », **cet engagement n'est donc pas respecté pour l'année 2021.**

IV TARIFICATION DU SERVICE

IV.1 Facture type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs appliqués pour la production et la distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evol. 21/22
Eau potable				
Part syndicale				
Part fixe (€/an)	44,23	44,67	44,67	0%
Part variable (€/m ³)	1,3701	1,3838	1,3838	0%
Total part syndicale	208,642	210,73	210,73	0%
Part délégataire				
Part fixe (€/an)	83,38	84,09	87,81	4,42%
Part variable (€/m ³)	0,7879	0,7946	0,8397	4,42%
Total part délégataire	177,928	179,442	187,37	4,42%
Redevances Agence de l'Eau				
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	-	-	-	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,33	0,33	0,33	0%
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,069	0,069	0,069	0%
Total Agence de l'Eau	47,88	47,88	47,88	0%
Total HT	434,45	438,048	445,98	
TVA	23,89	24,09	24,53	+1,81%
Total TTC	458,34	462,14	470,51	

La part syndicale évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle est stable pour 2022.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté de 4,42 % entre 2021 et 2022.

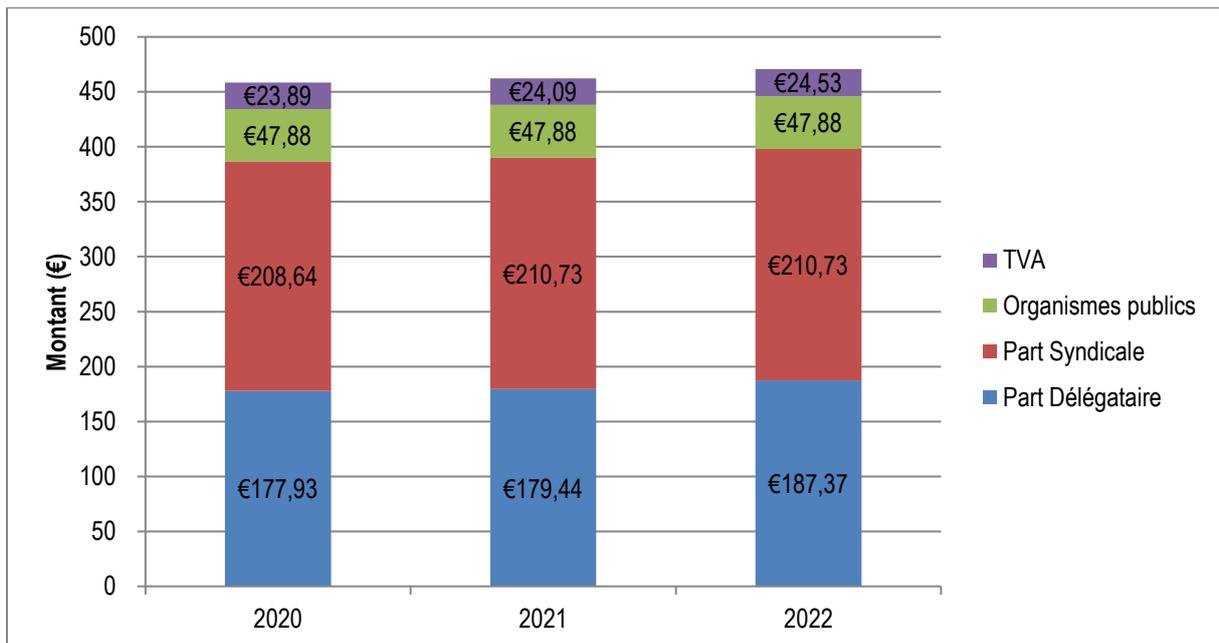
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence. Les deux redevances évoluent différemment. On retiendra que la redevance de « lutte contre la pollution » est stable depuis 2019.

IV.2 Evolution du prix de l'eau

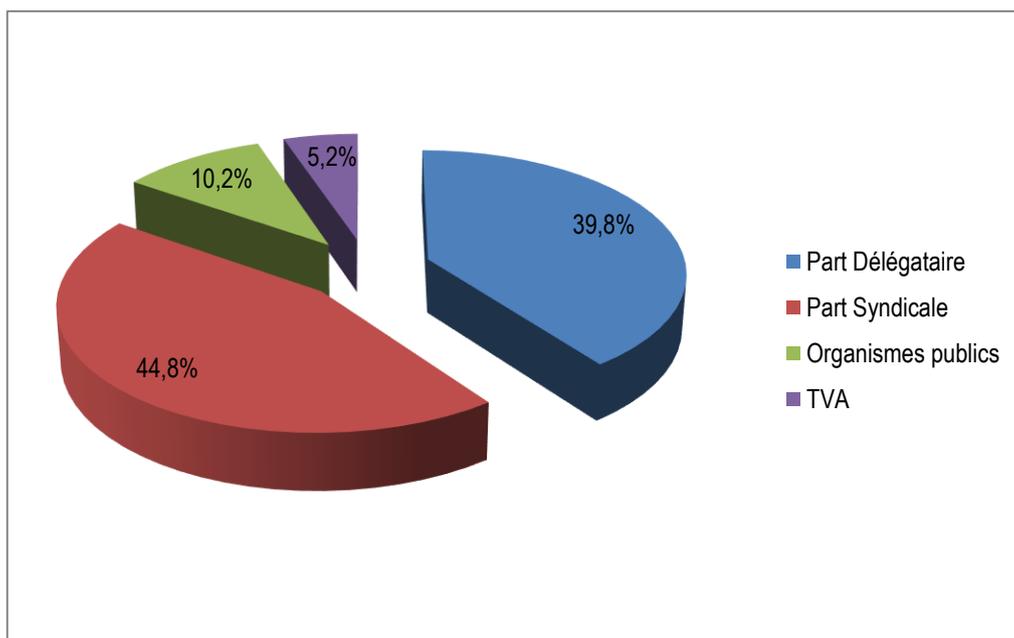
En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'eau potable des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 1,81 % entre 2021 et 2022. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2022 est la suivante :



En 2022, la part délégataire représente 39,8 % de la facture totale soit 187,37 €.

Quant à la part syndicale, elle représente 44,8 % de la facture totale soit 210,73 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 33,3 % de la facture totale hors taxes et redevances. **Cette disposition est donc respectée.**

V COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice 2021 et du compte prévisionnel d'exploitation du nouveau contrat afin de pouvoir juger de l'adéquation de ces deux documents :

En k€	CEP	2019	2020	2021	Var. 2020/2021
PRODUITS	1 555 589	1 619 700	1 638 200	1 690 100	3,2%
Exploitation du service	1 555 589	1 490 700	1 504 700	1 551 300	3,1%
Travaux attribués à titre exclusif		79 000	84 300	77 500	-8,1%
Produits accessoires		50 000	49 200	61 300	24,6%
CHARGES	1 551 155	1 616 400	1 721 588	1 749 800	1,6%
Personnel	507 872	497 600	487 000	491 400	0,9%
Energie électrique	196 630	158 000	214 100	170 400	-20,4%
Achats d'eau	1 940	2 000	1 900	1 700	-10,5%
Produits de traitement	70 419	45 000	47 600	65 900	38,4%
Analyses	13 357	17 000	10 400	10 800	3,8%
Sous-traitance, matières et fournitures	112 010	95 500	94 900	98 600	3,9%
Impôts locaux, taxes et redevances		82 400	85 500	51 800	-39,4%
Autres dépenses d'exploitation	193 152	235 900	272 700	316 500	16,0%
-Télécommunications, poste et télégestion	17 710	20 900	22 000	23 300	5,9%
-Engins et véhicules	95 312	108 500	121 700	109 000	-10,4%
-Informatique	50 259	52 700	69 300	114 800	65,7%
-Assurances	7 371	8 100	7 400	9 200	24,3%
-Locaux	22 500	25 500	30 700	37 700	22,8%
-Divers		20 200	21 700	22 500	3,7%
Frais de contrôle		15 000	15 288	15 400	0,7%
Contribution des services centraux et recherche	84 402	194 500	203 300	213 200	4,9%
Charges relatives aux renouvellements	200 913	216 600	247 000	270 100	
-Pour garantie de continuité du service	14 873	30 500	56 700	47 900	-15,5%
-Programme contractuel – réseaux	186 040	46 600	47 700	55 800	17,0%
-Compte de renouvellement électromécanique		139 400	142 600	143 200	0,4%
Charges relatives aux investissements contractuels		23 300	23 200	23 200	0,0%
-Annuités emprunt collectivité prises en charge	23 300	23 300	23 200	23 200	14,5%
Charges relatives investissements du domaine privé	17 536	15 800	15 200	17 400	682,4%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	36 290	17 800	3 400	26 600	9,7%
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 434	3 300	-83 388	-59 700	-28,4%

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont supérieurs aux produits prévisionnels de 8,6% ;
- Les charges sont également supérieures aux charges prévisionnelles, de 12,8% ;
- Les charges liées au poste « Informatique » ont augmenté de 32% par rapport à 2020 et sont supérieures de 128% par rapport au CEP ;
- Certains postes de charges sont bien supérieurs aux CEP, notamment le poste de charge concernant la contribution aux services centraux et recherches, dont l'écart atteint 152,6% entre le CEP et l'année 2021.

- Le résultat est de nouveau négatif en 2021 avec un déficit de -59 700 €.

Concernant le poste de charges « Contribution des services centraux et de recherche », on note une différence de +153% par rapport au CPE. Le délégataire explique le calcul de ce montant comme suit (source : RAD 2021) :

« Ce poste correspond à une quote-part des frais des structures Nationales (Siège) et Régionales (DIROP Toulouse).

Les services concernés sont :

- > *Direction générale*
- > *Laboratoire central*
- > *Direction technique*
- > *Direction qualité*
- > *Direction juridique*
- > *Direction clientèle*
- > *Direction comptabilité*
- > *Direction contrôle de gestion*
- > *Direction des ressources humaines*
- > *Centre de formation professionnelle*

Ces charges sont réparties sur l'ensemble des contrats au prorata de la valeur ajoutée analytique de chacun d'eux et selon un taux de structure révisé chaque année en fonction des charges réelles constatées. »

Au vu des montants imputés sur ce poste de charges, on en déduit donc que le contrat de Bellovic est à forte valeur ajoutée. On admet généralement que ce poste de charges représente généralement entre 5 et 7% du chiffre d'affaires du délégataire. Les montants observés se situent bien au-dessus de cette fourchette comme le montre le tableau ci-dessous :

	CEP	CEP Année 3	2019	2020	2021
Recettes d'exploitation	1 555 589	1 462 688	1 490 700	1 504 700	1 551 300
Contribution des services centraux et recherche	84 402	84 558	194 500	203 300	213 200
% des recettes d'exploitation	5,4%	5,8%	13,0%	13,5%	13,7%

En outre, d'autres postes de charges de nature réparties, tel que le poste 'Informatique', 'Locaux', 'Engins et véhicules', ont globalement subi une hausse importante, voire exceptionnelle, en particulier au regard des montants prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Les règles d'imputation de ces charges étant identiques à celle décrites précédemment, le caractère déficitaire du contrat doit nécessairement être remis en question.

Suite à la sollicitation du délégataire vis-à-vis du CARE, les réponses suivantes ont été apportées :

Augmentation des charges liées au poste informatique : *« Ces charges sont réparties sur l'ensemble des contrats au prorata de la valeur ajoutée analytique de chacun d'eux et selon un taux de structure révisé chaque année en fonction des charges constatées.*

Dans le cas présent, il s'agit à la fois :

- D'une augmentation de la valeur ajoutée analytique du contrat de + 7,5% et son poids relatif par rapport aux autres contrats,
- Et également d'une hausse l'assiette de répartition de + 61% liée au changement de périmètre de la direction régionale en interne. »

Charges liées à la contribution des services centraux et de recherche : « La hausse de + 12% par rapport à N-1 s'explique uniquement par la hausse du poids relatif de la VAA du contrat par rapport à la VAA des autres contrats de la direction régionale. »

Charges liées aux pertes sur créances irrécouvrables : « Le poste pertes sur créances irrécouvrables se compose des dotations clients douteux, des reprises clients douteux et des créances irrécouvrables. Il est calculé selon la règle groupe suivante :

Calcul de la provision (sur la part fermière HT) à partir du 01.01.2018:

- 75 % sur les créances antérieures au 31 décembre N-1
- 100 % sur les créances antérieures au 31 décembre N-2 Les créances supérieures à 5 ans sont considérées irrécouvrables et devront être annulées avant le 30 novembre.

Voici le détail comparatif N et N-1 :

Détail du poste Perte sur créances irrécouvrables	2020	2021	Ecart
Dotations Clients douteux	5 978	69 143	63 164
Reprises clients douteux	-5 501	-46 211	-40 710
Créances irrécouvrables	2 923	3 665	742
Total général	3 400	26 597	23 197

»

Le détail du poste divers est le suivant :

Détail poste divers CARE	Montant HT
FOURNITURES ADMINISTRATIVES DIVERSES	17 442
PASS EAU	5 000
Total général	22 442

Le détail des charges liées aux produits de traitement a été fourni par le délégataire. Il est présenté dans le tableau suivant :

Réactifs (kg)	Quantités		Prix unitaires €	Prix total 2021 (€ HT)
	2020	2021		
Anhydride carbonique	95 119	103 682	0,172	17 833
Charbon actif en poudre	-	1 529	1,88	2 875
Chaux éteinte	67 795	78 860	0,195	15 378
Chlore	1 850	2 050	3,02	6 191
Chlorure ferrique	-	1 285	0,355	456
Eau de Javel	4 604	3 904	0,308	1 202
Permanganate de potassium	25	100	2,45	245

Réactifs (kg)	Quantités		Prix unitaires €	Prix total 2021 (€ HT)
	2020	2021		
Poly cation poudre	650	630	2,11	1 329
Sel d'alumine pré-polymère liquide	58 400	62 920	0,249	15 667
Soude	25 527	24 523	0,193	4 733
Anhydride carbonique	494	-	0	-
Carbonate de calcium	-	-	0	-
Total				65 909

Charges liées aux impôts et taxes : « Dans le cadre de la réforme des impôts de production portée par France Relance, nous avons bénéficié d'une diminution de 50 % de la base imposable de la CFE, d'où la baisse de -39% en 2021 par rapport à 2020. Le détail de ce poste est le suivant :

	2020	2021	Ecart
CFE	51 757	27 550	-24 207
Redevances domaniales	8 000	8 000	0
Impôts et taxes divers	7 270	1 882	-5 387
Impôts indirects (refacturation du siège)	18 492	14 414	-4 078
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	85 519	51 846	-33 672

Charges liées aux matières et fournitures :

Détail du poste Sous-traitance, matières et fournitures	Montant HT
Boues	1 068,82
Matériels	13 521,79
Contrôles réglementaires	0,00
Espaces Verts	17 399,68
Fournitures	52 040,26
Hydrocurage	5 414,21
Locations engins sans chauffeurs	983,53
Sous-traitance	8 151,70
Total général	98 580,00

Il est étonnant de voir apparaître une ligne « hydrocurage » et « boues » en eau potable. Il conviendra de vérifier ce que ces lignes comprennent comme opérations réalisées dans le cadre de l'exploitation du service d'eau potable.

Charges liées au renouvellement dans le cadre de la garantie de continuité de service :

Le détail des équipements renouvelés en 2021 dans le cadre de garantie de continuité de service a été transmis par le délégataire. Il est présenté dans le tableau suivant :

Ouvrage	Programmé au contrat	Libellé matériel	Description	Date de réalisation	Montant
Purge CHENAILLER MASCHEIX Le Moulinot	Non programmé au contrat	Purge Le Moulinot	Renouvellement complet du matériel	30/12/2021	456,25 €
Purge CHENAILLER MASCHEIX Les Aubrots	Non programmé au contrat	Purge Les Aubrots	Renouvellement complet du matériel	29/12/2021	456,25 €
Purge CHENAILLER MASCHEIX Chamallère	Non programmé au contrat	Purge Chamallère	Renouvellement complet du matériel	16/12/2021	456,25 €
Station de la Grèze	Non programmé au contrat	Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	16/12/2021	10 607,21 €
Réservoir de Neuville Bourg	Non programmé au contrat	Vanne altimétrique	Renouvellement complet du matériel	06/12/2021	2 793,71 €
Réservoir de Puy d'Arnac Le Roussel	Non programmé au contrat	Téléreport Débitmètre	Renouvellement complet du matériel	04/10/2021	720 €
Comptage SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC vers Bourg	Non programmé au contrat	Téléreport CS SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC vers Bourg	Renouvellement complet du matériel	15/09/2021	802,51 €
Comptage BEYNAT Lieu-dit Peuchamiel	Non programmé au contrat	Téléreport Débitmètre CS Lieu-dit Peuchamiel	Renouvellement complet du matériel	13/08/2021	802,51 €
Comptage SIONIAC Belmont	Non programmé au contrat	Téléreport Débitmètre CS SIONIAC Belmont	Renouvellement complet du matériel	10/08/2021	720 €
Station de la Grèze	Non programmé au contrat	Réacteur UV	Renouvellement complet du matériel	02/02/2021	4 528,75 €
Total					22 343 €

Remarque : On notera une incohérence avec le CARE, qui affiche un montant de 55 800 € pour le renouvellement dans le cadre de la garantie de continuité du service lorsque la somme des opérations de renouvellement réalisées s'élève à 22 343 €. Il semblerait que le montant affiché dans le CARE soit donc erroné.

VI FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VI.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

- ✓ Travaux : **1 734 887,07 € HT** payés + 445 282,68 € HT engagés et reportés en 2022.

Dont travaux de renouvellement de canalisation : 1 132 416,73 € (avec MOE) dont travaux **1 079 961,24 €**.

- ✓ Etudes : Schéma directeur (étude) : 38 300,80 € HT payés + 106 765,60 € HT engagés et reportés en 2022.
- ✓ Subventions : 286 475,30 € + 709 332,70 € reportés en 2022

VI.2 Etat de la dette

- ✓ Encours au 31 décembre 2021 :
 - **10 049 712,91 €** dont :
 - 8 098 597,91 € de capital restant dû
 - 1 951 115,00 € d'intérêts
- ✓ Annuités :
 - Capital : 467 730,77 €
 - Intérêt : 154 689,94 €
- ✓ Epargne brute annuelle au 31 décembre 2021 :
 - Dépenses réelles au 31/12/2021 : 331 683,48 €
 - Recettes réelles au 31/12/2021 : 1 946 449,20 €
 - Epargne brute : **1 614 765,72 €**

VI.3 Amortissements réalisés par la collectivité

- ✓ Dotation pour l'exercice 2021 :
 - En dépense : **817 293,67 €**
 - En recette : **253 989,50 €**
- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2021 :
 - Dépenses : **32 522 398,04 €**
 - Recettes : **11 363 381,89 €**

VI.4 Surtaxe syndicale

- ✓ Tarif unitaire et date de la dernière délibération :
 - 2021 : (délibération du 6 octobre 2020) :
Abonnement : 44,67 €HT/an
Consommation 1,3838 €HT/m³
 - 2022 : (délibération du 6 octobre 2021) :
Abonnement : 44,67 €HT/an +0%
Consommation 1,3838 €HT/m³ +0%

- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2021 : **1 911 377,45 € TTC (hors frais de contrôle)**
 - Détails des versements :

Acompte du 15/03/2021 : 767 925,52 € HT

Acompte du 31/08/2021 : 767 925,52 € HT

Solde : 56 963,51 € HT
 - Frais de contrôle (Juin 2022) : 15 651,57 € HT

VI.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Extensions et déplacements de réseau non programmés 2022	133 400,00 € Dont travaux : 120 000,00 €
Renouvellement du réseau dans le cadre du diagnostic issu du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2020-2022 (900 000 € par an pendant trois ans).	963 000,00 € Dont travaux : 900 000,00 €
Extensions, renforcement et déplacements de réseaux pour les projets communaux sur la période 2022 – 2023	876 000,00 € Dont travaux : 800 000,00 €

VI.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Néant	

VI.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes : Aucun

VI.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

- ✓ Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :
 - Montant : 0 €

 - Nombre de demandes reçues : 0